

Débat général

Déclaration de la délégation française

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. C'est à titre national que je ferai quelques remarques complémentaires.

Madame la Présidente, ma délégation vous félicite pour votre nomination. Vous pouvez compter sur le soutien de la France pour cette 32^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Je tiens à souligner ici trois domaines prioritaires dans lesquels la France appelle à une mobilisation internationale accrue.

La criminalité environnementale tout d'abord. Cette menace croissante pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour l'environnement, la biodiversité et la santé publique, reste à ce jour insuffisamment considérée et sanctionnée. C'est pourquoi la France se félicite que la lutte contre la criminalité environnementale figure parmi les thèmes principaux retenus pour le quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui aura lieu en 2026, afin de renforcer la mobilisation internationale contre cette forme de criminalité.

La traite des êtres humains est un autre sujet de préoccupation majeure, alors que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a déjà provoqué le déplacement massif de millions de personnes. La traite des êtres humains est également alimentée par le trafic de migrants. Nous devons renforcer la coopération pour démanteler ces réseaux et soutenir les victimes.

Enfin, nous devons intensifier notre combat contre la cybercriminalité. La France participe activement aux négociations en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention internationale sur la cybercriminalité, afin que celle-ci soit efficace, conforme aux instruments du droit

international pré-existants, et promeuve, une lutte contre la cybercriminalité efficace et respectueuse des droits humains et des libertés fondamentales.

La 32^{ème} session de la CCPCJ doit nous permettre de progresser dans tous ces domaines, et la délégation française s'y investira très activement.

Je vous remercie.